

Descriptif sommaire

conforme à l'arrêté du 10 mai 1968

NOTICE DESCRIPTIVE DES APPARTEMENTS

1 - GROS OEUVRE

Terrassements généraux

Fondations définies en fonction de l'étude de sol et des études d'exécution du BET structure.

Principe constructif porteur en maçonnerie : poteaux et poutres en béton armé

Murs de façades et pignons en parpaings creux de 20 cm d'épaisseur, suivant le principe constructif et les études d'exécution établis par le BET structure.

Murs de refends entre logements en parpaings de 20 cm d'épaisseur ou béton

Appuis de fenêtres : préfabriqués en béton

Planchers séparatifs de logements en béton

Isolation des sous faces de planchers des niveaux inférieurs d'habitation.

Finition des façades et pignons par enduit projeté monocouche teinté dans la masse de couleur au choix de l'architecte et bardage suivant plan.

Escaliers communs en béton.

2 - CHARPENTE – COUVERTURE – ZINGUERIE – BARDAGES BOIS -

Toiture Terrasse

Isolation par étanchéité multicouche

Descentes de gouttières pendantes aluminium ou PVC.

3 – MENUISERIES EXTERIEURES

Porte palière à âme pleine isolée 2 faces de parements tôlees pré laquées, pare flamme, avec joints iso phoniques, parements peints, équipée d'une serrure de sûreté 3 points à canon de sûreté, anti-dégondage, joint de seuil, compris toute quincaillerie.

Menuiseries extérieures en PVC ou aluminium, châssis conformes aux normes.

Descriptif sommaire

conforme à l'arrêté du 10 mai 1968

NOTICE DESCRIPTIVE DES APPARTEMENTS

Double vitrage isolant sur toutes les menuiseries extérieures.

Occultations des baies des parties privatives par volets roulants à lames PVC ou aluminium, coffre volet intégré à la maçonnerie sauf SDB et /ou WC

Balcons : garde-corps normalisé.

4 - CLOISONS SECHES – FAUX PLAFONDS – ISOLATION

Cloisons de distribution intérieure de type plâtre, cloisons sèches alvéolaires.

Doublages des parois extérieures des logements par un complexe isolant thermique + plaque de plâtre de type placomur ou similaire, dimensions selon étude thermique.

5 - MENUISERIES INTERIEURES

Portes intérieures de distribution iso planes en bois à âmes alvéolaires et finition peinture laquée

Façade de placard du type SOGAL/COULIZED ou similaire, coulissantes ou ouvrant à la française.

Équipement des placards avec étagères et penderie.

Trappe de visite : 1 par gaine pour les appartements.

6 - SALLES DE BAINS – WC – EAU CHAUDE SANITAIRE

Salles de bains

Baignoire en acier émaillé de dimension 160 x 70 ou 170 x 70, avec robinet mitigeur et ensemble de douche, façade avant carrelée à l'identique (avec trappe de visite).

Ensemble meuble vasque comportant une vasque (T2), deux vasques (T3) en grés émaillé à recouvrant sur meuble en aggloméré stratifié avec robinet mitigeur.

WC

cuvette de wc blanche avec abattant double, réservoir de chasse silencieux, avec bouton économiseur d'eau.

Descriptif sommaire

conforme à l'arrêté du 10 mai 1968

NOTICE DESCRIPTIVE DES APPARTEMENTS

Eau chaude sanitaire

Production d'eau chaude sanitaire par cumulus électrique de capacité adaptée à la taille du logement conforme à la réglementation en vigueur (sécurité, légionellose, etc.)

7 - ELECTRICITE

Installation et équipement conforme aux normes en vigueur.

Alimentation en monophasé 220 V. Protection disjoncteur divisionnaire. Disjoncteur différentiel haute sensibilité 30 ma, incorporé au tableau d'abonné (1 DDHS si $S < 35 \text{ m}^2$; 2 DDHS si $35 \text{ m}^2 < S < 100 \text{ m}^2$).

8 - TELEVISION – TELEPHONE

Télévision : pour tous les logements, les prises TV seront reliées à l'antenne collective pour la réception de toutes les chaînes hertziennes.

Prises téléphone suivant norme PROMOTELEC

9 - CHAUFFAGE ELECTRIQUE INTEGRE

Installation conforme à la norme en vigueur, suivant étude thermique

Chauffage individuel par convecteurs électriques sauf salles d'eau / Appareil de classe II pour les salles de bains, sèche serviette.

10 - VENTILATION MECANIQUE CONTROLEE

Ventilation générale et permanente de chaque logement avec entrées d'air neuf par grilles dans les menuiseries des pièces principales et extraction mécanique par bouches auto réglables ou hydro réglables dans les pièces humides.

11 - REVETEMENT DE SOLS

Dans les logements

Carrelage grès émaillé classement UPEC PEI 4 type NOVOCERAM sur ASSOUR dans toutes les pièces sauf chambres. plinthes assorties.

Parquet flottant et plinthes assorties dans les chambres.

Balcons en béton bouchardé ou lissé.

Dans les parties communes intérieures

Couloirs carrelés. Escaliers et paliers communs : béton taloché fin

Parkings sous bâtiments, locaux techniques, locaux vélos: dalle béton brut au sol ou enrobés.

Descriptif sommaire

conforme à l'arrêté du 10 mai 1968

12 - REVETEMENT MURS ET PLAFONDS

Dans les logements

Plafonds toutes pièces sauf pièces humides : peinture projetée type gouttelette grain fin.

Plafonds pièces humides : peinture projetée type gouttelette grain fin peintes

Murs :

Toutes pièces sauf chambres et salle de bains wc cuisine : peinture ou peinture projetée type gouttelette écrasée blanche.

Chambre : peinture projetée type gouttelette ou papiers peints 180 gr

Salle de bains, wc, cuisine : peinture ou peinture projetée type gouttelette peintes

Peinture glycérophtalique sur huisseries.

Salles de bains : Faïence 15 x 15 ou 20 x 20 autour de la baignoire hauteur 1,50 M sur 3 côtés, compris tablier

Cuisine : Faïence 15 x 15 ou 20 x 20 autour de l'évier, sur 60 cm de hauteur, compris retours de 60 cm en fonction de la configuration de situation.

Parties communes : circulations, escalier, palier, parkings

Murs traités en retour des façades des bâtiments en enduit. Éclairage par appliques murales type hublot commandé par l'ensemble éclairage extérieur.

13 - AMENAGEMENT EXTERIEURS

Parkings extérieurs et voirie interne en enrobé noir

Chemin piétonnier en pavés béton ou béton désactivé

Éclairage extérieur par bornes éclairées par cellules photo électriques.

Espaces verts communs engazonnés agrémentés de massifs de plantes ou d'arbustes variés, compris bouches d'arrosage en nombre adapté.

Local poubelles équipé d'un point d'eau et d'une évacuation EU.

Plaque d'entrée de la résidence et signalétique adaptée. Ensemble boîtes aux lettres homologuées PTT, centralisés sur le site ou par bâtiment.

NOTE : Il est expressément entendu que le Maître d'œuvre et le Maître de l'Œuvre pourront accepter des entreprises ou proposer d'eux même le remplacement des prestations qu'ils jugeront au moins similaires à celles indiquées dans la présente notice, c'est-à-dire de caractéristiques ou marques équivalentes ou supérieures, notamment si des impératifs techniques, esthétiques ou d'approvisionnement l'exigent.